



Achat partie commune spéciale

Par **TheMag**, le **10/04/2019** à **21:57**

Bonjour,

Je suis propriétaire de 4 lots (3 studios + 1 F1) dans une copropriété de 7 lots (maison divisée).

Dans l'état descriptif, seul le schéma avec sa légende spécifie le couloir comme partie commune spéciale et également un tableau de répartition des charges

J'ai pour projet d'aliéner mes 4 lots mais pour se faire il faut aliéner également le couloir

J'ai lu que des lois avaient changé sur les parties communes spéciales et que finalement par jurisprudence si le même copropriétaire a la jouissance totale de cette partie commune, finalement elle n'en était plus une...

Je me perds un peu dans mes recherches et j'aimerais avoir l'avis de connaisseurs.

Dois-je racheter le couloir ? étant le seul concerné, les 2 autres copropriétaires peuvent-ils me réclamer qq chose ? dois-je faire une assemblée spéciale ? mais comme je suis tout seul ?? ou faut-il faire modifier le règlement pour vraiment stipuler les parties communes spéciales ? au même titre l'escalier qui rejoint l'étage 1 au 2 est sur le plan taggé partie commune spéciale du lot 4 à 7, donc moi, si je veux le changer, quel est la démarche ?

ça fait beaucoup de questions, mais tout se rejoint finalement

MERCI d'avance

